

L'Anses propose une nouvelle définition du bien-être animal

6 juin 2018

Dans un récent [avis](#), l'Anses propose une définition élargie du bien-être des animaux vivant sous la dépendance de l'homme : « état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal ». Le rapport préconise une approche basée sur les connaissances scientifiques et tenant compte des caractéristiques psychobiologiques (scientifiques, sociétales et philosophiques) des animaux. L'Anses souligne qu'outre la bientraitance, le bien-être requiert aussi des critères spécifiques aux différentes espèces animales, à leurs stades de développement et à leurs conditions d'environnement de vie. Cet avis constitue ainsi une base pour des réflexions futures, notamment sur les outils d'évaluation et les indicateurs.

Source : [Anses](#)